



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ
Bureau de la citoyenneté et des
professions réglementées

Cergy-Pontoise, le

DEMANDE D'AGRÉMENT D'UN CENTRE PSYCHOTECHNIQUE **(en vue de la sollicitation d'un nouveau permis de conduire après annulation)**

(articles L223-5 et L224-14 du Code de la Route et décret n° 60-848 du 06 août 1960)

Liste des pièces à fournir

1. L'ORGANISME (personne physique ou morale)

Dans tous les cas :

- une demande à compléter
 - le nom du responsable du centre
 - une photocopie de la pièce d'identité du responsable du centre
- Si le demandeur est une personne morale, le représentant légal doit fournir :
- un extrait de Kbis datant de moins de trois mois
 - un exemplaire des statuts
 - les autres agréments départementaux

2. LES EXPERTS INTERVENANTS

La liste des psychologues pressentis, et pour chaque intervenant :

- le curriculum vitae
- la copie du diplôme
- le numéro ADELI
- un justificatif d'une expérience en sécurité routière

3. LES TESTS

- le nom et un descriptif de la batterie de test choisie
- la description et le fonctionnement du matériel utilisé
- les moyens de prise de rendez-vous et la durée totale du test
- un compte rendu de test anonyme
- le coût

4. LES LOCAUX

- la situation géographique et l'accessibilité par les transports en commun
- la description des locaux (plan, superficie, la présence d'une salle d'attente ou non, les sanitaires, les issues de secours, les accès pour personnes handicapées)
- le procès-verbal de la commission de sécurité ou l'autorisation d'exploitation de la mairie ou un récépissé de déclaration d'ouverture
- le bail ou le contrat de location
- l'attestation de l'assurance pour l'accueil du public dans les locaux

5. BILANS D'ACTIVITE DES TESTS PSYCHOTECHNIQUES

- Depuis le dernier agrément



Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01 34 24 06 87
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures